

## **CHSCTsD du 29/03/2018**

### **Avis 1**

La santé des personnels est un indicateur de bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader et les problèmes de santé liés à l'intensité du travail, au bruit, aux mauvaises postures, aux pressions, comme les RPS, augmentent...

Agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions.

Parmi ces missions, la visite médicale du travail pour les personnels tous les 5 ans est une obligation qui s'impose réglementairement à l'Etat employeur (décret de 1982), mais le nombre de médecins de prévention ne permet pas de les mettre en oeuvre. Nous rappelons qu'au plan national, seuls 63 ETP sont affectés à la médecine de prévention dont 2 seulement dans le Val d'Oise.

Le CHSCT95 souhaite que l'Administration prenne des dispositions immédiates pour la mise en place de la visite médicale du travail à laquelle tous les agents ont droit, à savoir notamment le recrutement massif de médecins de prévention permettant une bonne prise en charge de la santé des personnels et la révision à la hausse de la grille salariale de ce corps.

Afin que ces missions soient effectuées dans les meilleures conditions, les membres du CHSCTD demandent que soient créés 2 postes de médecins avec un salaire correspondant à leur qualification pour permettre une bonne prise en charge de la santé des personnels.